



Le Bulletin bimensuel

Le 21 décembre 2001 Volume 14 Numéro 22

CHINE : CÉRÉALES SECONDAIRES

Le Canada détient une part significative du marché d'orge brassicole en Chine, ainsi qu'une part limitée mais dynamique des marchés chinois du porc et du boeuf. L'adhésion de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) date de décembre 2001. Les engagements de la Chine relatifs aux contingents tarifaires minimums (CTM) et à la réduction globale des tarifs douaniers devraient accroître l'accès des céréales secondaires et de la viande au marché chinois. La libéralisation de l'environnement commercial, conjuguée à l'augmentation de la population et des revenus, devrait soutenir les prix du maïs et des céréales secondaires en général, et ouvrir d'autres débouchés commerciaux pour le Canada à moyen et à long terme. Ce numéro du *Bulletin bimensuel* traite de la situation et des perspectives des céréales secondaires en Chine et des retombées pour le Canada.

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES ET ÉCONOMIE

La Chine est le pays le plus peuplé au monde, avec 1,26 milliard d'habitants. La population augmente à raison de 10 à 15 millions de personnes par année. Environ les deux tiers des Chinois vivent en milieu rural, dont 470 millions de manœuvres et 300 millions d'agriculteurs selon les estimations. Compte tenu de l'envergure de la population chinoise, de petits changements au niveau de la demande d'aliments et de l'approvisionnement intérieur peuvent avoir des répercussions considérables sur le commerce mondial des produits agricoles.

Depuis les années 1970, l'économie de la Chine est l'une des plus dynamiques au monde et, de 1978 à 1996, le PIB réel moyen a progressé de presque 10 % par année. L'économie chinoise est la troisième en importance à l'échelle mondiale. En raison de la forte croissance industrielle, la part de l'agriculture dans l'économie nationale est passée de 58 % en 1952 à moins de 25 % en 2000.

Terre et eau

La Chine compte un cinquième de la population mondiale, mais seulement 10 % des terres arables, et la superficie moyenne cultivée par habitant s'élève seulement à 0,1 ha environ. Toutes les terres sont cédées à bail par le gouvernement, et la taille des parcelles est fonction du nombre de personnes dans la famille et de la culture ensemencée. Dans le cas du maïs, une nouvelle série de baux a été approuvée il y a plusieurs années et, en général, ces baux

sont en vigueur pour 30 ans. On prévoit un repli des terres cultivées en raison de la construction de maisons, de routes et d'usines. En général, les nouvelles terres consacrées à l'agriculture sont de piètre qualité et moins productives.

La Chine est sérieusement menacée par l'érosion du sol, la dégradation de l'eau, la salinisation, l'acidification, la désertification, une faible perméabilité à l'eau et d'autres problèmes interdépendants. La diminution progressive de la qualité du sol au fil des ans a été masquée par l'utilisation continue d'intrants.

La Chine est l'un des pays les plus arides au monde. La pénurie d'eau est très grave dans les régions du Nord et du Nord-Est, d'où provient la plupart du maïs chinois. Plus de la moitié des villes chinoises font face à des pénuries d'eau. Beijing tire presque toute son eau potable d'un réservoir, mais à cause de sécheresses successives et d'une forte hausse de la consommation, le niveau du réservoir a baissé de deux tiers. Étant donnée le taux élevé de consommation d'eau des secteurs industriel et agricole, il est possible qu'il ne reste plus d'eau dans la région du Nord dans 15 ans. Les secteurs industriel et agricole sont tellement tributaires du fleuve Jaune que celui-ci se retrouve souvent à sec avant d'atteindre la mer.

Pour redresser la situation, le gouvernement s'apprête à dépenser plus de 20 milliards de dollars américains pour détourner l'eau du bassin de la rivière Yangtze vers la région aride du Nord dans le cadre d'un des plus grands projets de déviation d'un cours d'eau

jamais réalisés dans le monde. Le projet devrait être achevé en 2010, mais ne réglera que partiellement le problème de pénurie d'eau dans le Nord. Toutefois, l'intérêt courant n'est pas lié aux avantages immédiats de la hausse des rendements par l'irrigation, mais aux répercussions à long terme de la salinité des sols attribuable à l'irrigation dans ces régions arides.

ENGAGEMENTS ENVERS L'OMC

L'adhésion de la Chine à l'OMC a entraîné une réduction considérable des obstacles à l'importation touchant les produits agricoles. Actuellement, la China National Cereals, Oils and Foodstuffs Import and Export Corporation (COFCO) contrôle le marché du maïs et autorise les importations par l'entremise de la State Development and Planning Commission (SDPC). La Chine a réservé un pourcentage du commerce d'importation aux entreprises commerciales de l'État et a alloué le reste aux entreprises privées. Au titre de la série de mesures visant son adhésion à l'OMC, la Chine a accepté d'établir un contingent tarifaire progressif pour les marchandises importées. Ainsi, pour le maïs en 2002, 33 % des parts de contingents tarifaires seront réservés au secteur privé (entreprises commerciales non publiques) pour débiter, puis ce pourcentage passera à 40 % en 2004.

Les montants contingentaires sont d'abord recommandés par la SDPC, puis approuvés par le conseil d'État. Lorsque les taux ont été fixés, les allocations de contingent aux entreprises individuelles sont administrées par le ministère des Affaires étrangères et de

la Coopération économique, qui à son tour accorde des permis à des sociétés particulières pour l'importation de volumes spécifiques.

La Chine s'est engagée à administrer ses contingents tarifaires de manière à encourager leur pleine utilisation. Ainsi, les allocations des contingents seront redistribuées à des entreprises commerciales non publiques si elles ne sont pas utilisées par les sociétés qui les ont reçues à l'origine. De plus, en octobre d'une année donnée, toute portion des contingents tarifaires alloués à des entreprises commerciales d'État qui n'est pas exploitée à contrat sera redistribuée à des entreprises commerciales non publiques.

La Chine a convenu d'éliminer toutes les subventions à l'exportation; dans le cas du maïs, celles-ci s'élevaient à 45 \$US/t environ en 2000-2001. Elle a aussi convenu de restreindre le soutien interne à 8,5 % de la valeur de chaque produit et à 8,5 % de la valeur de la production agricole totale. Ce pourcentage est à mi-chemin entre les taux de 5 % et 10 % permis aux pays développés et aux pays en développement, respectivement. La Chine ne sera pas visée par l'article 6.2, en vertu duquel les pays en voie de développement ont un accès illimité à des subventions à l'achat d'intrants et à l'investissement. Actuellement, les dépenses du gouvernement chinois à des fins de soutien interne sont bien inférieures à la limite négociée. Cependant, à cause de contractions monétaires, on considère généralement que la Chine n'augmentera pas le soutien interne au-delà des niveaux actuels.

Pour la première fois depuis l'instauration du système de responsabilité des ménages en 1979, 20 millions d'agriculteurs de la province de Zhejiang en Chine peuvent pratiquer la culture de leur choix dans le cadre d'un projet-pilote. De plus, les agriculteurs de cinq provinces seront autorisés à vendre leur grain sans l'intervention du gouvernement. Cependant, ces provinces ne sont pas

situées dans les principales régions productrices de céréales et le nouveau système devrait avoir peu de répercussions sur la production de céréales secondaires. Néanmoins, cela signale un déplacement marqué vers le commerce des grains axé sur le marché. On s'attend à ce que la plupart des agriculteurs délaissent les cultures imposées comme le maïs au profit de cultures payantes comme les fruits et les légumes en raison de la superficie relativement petite des parcelles exploitées à contrat et du rapport élevé de main-d'œuvre-sol.

La Chine a éliminé plusieurs mesures sanitaires et phytosanitaires opaques d'envergure et a convenu que, à l'avenir, les restrictions sanitaires et phytosanitaires respecteraient les règles de l'OMC. Les importateurs doivent obtenir des permis auprès des services d'inspection et de quarantaine de la Chine pour chaque produit destiné à l'importation.

Traditionnellement, une taxe sur la valeur ajoutée (TVA) était imposée sur les importations et sur les produits intérieurs. Le taux de TVA était souvent variable et appliqué de manière irrégulière. Les importations étaient davantage susceptibles d'être assujetties au taux complet que les produits internes. Au titre de la nouvelle entente de l'OMC, les céréales importées par des entreprises commerciales de l'État et en quantités inférieures aux seuils des contingents tarifaires ne sont pas assujetties à la TVA. Cette mesure met en état d'infériorité les négociants privés qui font le commerce du grain domestique et importé.

AGRICULTURE

Maïs

La production de maïs de la Chine se situe au deuxième rang mondial derrière les États-Unis. En 2001, en raison des conditions de sécheresse, la Chine a produit 108 Mt de maïs; il s'agit d'une baisse par rapport au niveau record de 133 Mt en 1998. Au cours des dix dernières années, la production de

maïs de la Chine a augmenté considérablement, surtout à cause du soutien interne des prix. Par conséquent, les stocks de fin de campagne en 1999-2000 (octobre-septembre) ont atteint le niveau record de plus de 102 Mt. Malgré l'ampleur des stocks appartenant à l'État, les offices de commercialisation des grains n'ont pas été en mesure de

vendre de grandes quantités de maïs. En effet, ils ne peuvent pas subir de pertes sur le maïs vendu au pays et la plupart des stocks en entrepôt était du maïs à cours élevé des années précédentes.

En 1999, afin d'écouler les stocks excédentaires, le gouvernement a réduit le prix d'achat officiel et a autorisé les offices locaux de commercialisation à acheter du maïs sous le prix officiel parce qu'il ne satisfaisait pas aux normes de qualité. Les prix ont fluctué selon la teneur en eau et la variété de maïs. La Chine a également commencé à subventionner les exportations de maïs. Habituellement, le gouvernement central paye 70 % des subventions totales et les administrations locales doivent verser les 30 % restants. En 1999-2000 et en 2000-2001, les exportations de maïs subventionnées par la Chine se sont élevées à 9,9 Mt et à 7,3 Mt, respectivement.

Depuis le début des années 1960, la consommation de maïs a augmenté de façon constante en raison de l'essor des secteurs du bétail et de la volaille. En 2001-2002, la Chine devrait consommer une quantité record de 124 Mt de maïs, comparativement à 113 Mt en 1997-1998. La consommation progresse en moyenne de 2 % par année.

Comme les anciennes politiques d'approvisionnement étaient fondées strictement sur le poids, les agriculteurs ont adopté des variétés à croissance prolongée et de qualité inférieure qui avaient habituellement une teneur en eau plus élevée au moment de la récolte. La production de maïs de meilleure qualité devrait augmenter, en partie à cause de la nouvelle norme d'approvisionnement du gouvernement qui récompense la qualité, ce qui devrait entraîner une production accrue de variétés à valeur nutritive supérieure, mais à rendement légèrement moindre.

On estime que les superficies arables ont été sous-évaluées en Chine, ce qui signifie que les estimations de rendement pourraient avoir été surévaluées. Au cours des 20 dernières années, même si les rendements de maïs de la Chine ont enregistré une augmentation remarquable, le pays accuse toujours un certain retard par rapport aux États-Unis et aux autres principaux pays producteurs. Cela laisse entendre que les rendements du maïs pourraient facilement croître davantage. L'entente de l'OMC qui autorise l'importation de quantités illimitées de soja par la Chine et le prix élevé du maïs domestique en 2001 pourraient également entraîner un accroissement des superficies de maïs en 2002.

Toutefois, les inquiétudes relatives aux coûts d'irrigation pourraient restreindre les superficies de maïs. En raison du resserrement des réserves d'eau dans le Nord de la Chine, les rendements futurs seront de plus en plus tributaires des précipitations. On s'attend à ce que les agriculteurs se tournent vers la production

CHINE : CONTINGENTS TARIFAIRES ET DROITS D'IMPORTATION						
	CT		DROIT		TVA	
	Total	Part du secteur privé	sous cont.	hors cont.		
	...millions de tonnes...	pourcentage.....			
Maïs	2002	5,85	1,93	1	114	13
	2003	6,53	2,35	1	114	13
	2004	7,20	2,88	1	114	13
Orge		-	-	3	-	-
Bœuf	congelé	-	-	12	-	-
	réfrigéré	-	-	25	-	-
	abats	-	-	12	-	-
Porc	(tout)	-	-	12	-	-

Source : USDA

des fruits et légumes qui offre un meilleur rendement net par unité d'eau utilisée. De plus, étant donné les préoccupations du gouvernement en ce qui a trait à l'érosion, on prévoit que l'on retirera de la production les terres ensemencées en maïs qui se trouvent sur des pentes abruptes.

Dans le cadre de l'entente de l'OMC, la Chine a accepté d'autoriser l'importation d'une quantité minimale de maïs à un taux réduit de droit de douane. En 2002 (janvier-décembre), le seuil minimum des importations a été fixé à 5,85 Mt, dont 1,93 Mt devraient être importés directement par les utilisateurs finals. Au titre du contingent tarifaire, le taux de droit applicable dans la limite du contingent a été fixé à 1 %, tandis qu'il est de 114 % lorsque la limite spécifiée est dépassée. Le taux de TVA s'établira à 13 %, mais s'appliquera seulement aux importations par des négociants privés et aux quantités dépassant la limite du contingent.

Compte tenu de la logistique, il coûte moins cher de transporter le maïs cultivé dans le Nord-Est du pays en Corée du Sud et au Japon que dans le Sud de la Chine. Par conséquent, on s'attend à ce que la majorité des importations de maïs soient destinées au Sud de la Chine, tandis qu'une partie de la récolte du Nord-Est de la Chine continuera d'être exportée en Corée du Sud et au Japon. Les dirigeants du Nord-Est travaillent à l'élaboration de plans de marketing à long terme pour ces marchés en s'engageant à construire de meilleures installations de nettoyage, de manutention et d'exportation et en développant de nouvelles variétés de maïs qui peuvent mieux concurrencer le maïs américain.

Orge

L'orge produite ou importée en Chine consiste surtout d'orge brassicole, utilisée dans la production de la bière. En 2001, la production d'orge de la Chine est estimée à 2,5 Mt; elle poursuit la tendance baissière qui a débuté vers 1988, année où la production a atteint 5,2 Mt. Pendant cette période, les importations sont passées de 0,3 Mt en 1988-

1989 à environ 2,3 Mt en 2000-2001 (chiffre estimatif). En 2000-2001 (août-juillet), le Canada a exporté environ 0,6 Mt d'orge brassicole en Chine, ce qui représente environ 25 % des importations d'orge brassicole de ce pays. En 2001-2002, en raison d'une baisse des stocks disponibles, les exportations canadiennes en Chine devraient atteindre un peu plus de 0,2 Mt.

La Chine est le deuxième producteur de bière au monde et le plus important débouché pour l'orge brassicole. La consommation de bière par habitant de la Chine est faible par rapport à celle de l'Occident. Cependant, le niveau de consommation est passé de 9 litres par année (L/a) en 1992 à environ 17,5 L/a en 1999-2000. On prévoit que la consommation continuera d'augmenter au cours des prochaines années en raison de la hausse des revenus et de l'accroissement de la population. En 2007-2008, la consommation de bière par habitant devrait atteindre 21,5 L/a. Selon les prévisions fondées sur ces projections, la Chine devra importer environ 3,5 Mt d'orge brassicole pour approvisionner l'industrie du maltage. On prévoit que le Canada fournira environ de 0,8 Mt à 1 Mt d'orge brassicole à la Chine en 2007-2008.

En raison de la rationalisation rapide et du fusionnement des industries du brassage et du maltage de la Chine, les entreprises de transformation sont moins nombreuses mais plus grosses. Par conséquent, la Chine délaisserait les méthodes traditionnelles de production de la bière au profit de systèmes plus perfectionnés qui exigent de l'orge d'une qualité constante et supérieure à ce qui était nécessaire auparavant. L'orge nettoyée et de qualité supérieure, comme celle produite au Canada, satisfait bien aux exigences du marché chinois qui se préoccupe de plus en plus de la qualité.

L'entente de l'OMC n'impose aucun contingent tarifaire qui pourrait restreindre l'importation de céréales mineures comme l'orge. Toutefois, des droits de douane de 3 % s'appliqueront.

Malt

Par le passé, la Chine importait très peu de malt canadien en raison d'un tarif prohibitif imposé aux importations de ce produit. Par suite de son adhésion à l'OMC, la Chine réduira ce tarif, qui passera de 26 % à 10 %. Cependant, la Chine a récemment consenti d'importants investissements à son infrastructure de maltage, et par conséquent, les importations de malt ne devraient pas beaucoup augmenter.

Bœuf

En 2002, on prévoit que le cheptel bovin s'élèvera à 130 millions de têtes, comparativement à 128 millions de têtes (chiffre estimatif) pour 2001. Depuis 1985 environ, le nombre de vaches d'élevage de boucherie est passé de 40 millions de têtes à

60 millions de têtes afin de répondre à la demande croissante de bœuf au pays. Au cours des six dernières années, l'expansion du secteur bovin en Chine a été soutenue par la réaffectation de terres, jusqu'alors données à la production céréalière sans y être propices, à la production fourragère et aux pacages. Bien qu'elles constituent seulement 5 % du cheptel total, les vaches laitières ont été responsables de presque la totalité de l'augmentation du nombre de bovins au cours des dernières années.

Afin de favoriser l'expansion des exportations de bœuf, le ministère de l'Agriculture planifie d'aménager cinq zones exemptes de maladies en 2002. La plupart de ces zones sont isolées sur le plan géographique, de sorte qu'il sera facile de contenir les maladies animales. Il s'agit d'une initiative importante visant à satisfaire aux critères de prévention des maladies animales qui ont été établis par l'Office international des épizooties (OIE) et par l'OMC. Un cadre de prévention, de quarantaine et de surveillance pour les maladies animales sera élaboré en conformité rigoureuse avec les normes de l'OIE.

Malgré l'accroissement rapide du nombre de vaches d'élevage de boucherie, la production bovine est restreinte par de piètres techniques génétiques et le coût élevé du fourrage. La croissance de l'industrie laitière de la Chine a permis de fournir aux consommateurs urbains des quantités suffisantes de produits laitiers ainsi que du bœuf haché et des coupes d'utilité générale. Au cours des prochaines années, on prévoit une augmentation prononcée des importations de viande de qualité supérieure (catégorie table), de viande de qualité inférieure et d'abats. L'adhésion de la Chine à l'OMC, qui donnera lieu à une baisse considérable des taux tarifaires pour tout le bœuf, devrait stimuler les importations. En fin de compte, le taux tarifaire devrait passer de 45 % à environ 12 % pour la viande surgelée; de 45 % à 25 % pour la viande frigorifiée; de 20 % à 12 % pour les abats. Actuellement, les exportations canadiennes de bœuf en Chine comprennent surtout des abats et des animaux vivants. Les exportations ont augmenté régulièrement, d'environ 1 million de dollars en 1994 à 1,9 million de dollars en 2000.

Porc

La Chine est le plus grand producteur de porc au monde. En 2002, la production porcine de ce pays devrait atteindre le niveau historique de 575 millions de têtes, comparativement à 340 millions en 1991. Le porc représente environ 74 % des animaux de boucherie de la Chine et est de loin la viande rouge la plus consommée et la plus recherchée en Chine. L'élevage du porc est principalement effectué par de petites entreprises familiales « artisanales ». Toutefois, les entreprises de commercialisation et les co-entreprises avec des intérêts étrangers jouent un rôle de plus en plus grand dans la production porcine de la Chine.

CHINE : BILAN DES CÉRÉALES SECONDAIRES

<i>campagne agricole</i> <i>oct. à sept.</i>	1998 -1999	1999 -2000	2000 -2001	2001 -2002
millions de tonnes.....			
Stocks au début	88,8	102,6	102,7	81,5
Production	143,5	137,2	114,0	116,2
Importations	<u>2,6</u>	<u>2,2</u>	<u>2,4</u>	<u>3,6</u>
Offre totale	234,9	242,0	219,1	201,3
Alimentation humaine	38,8	37,7	36,0	36,2
Fourrage	90,1	91,6	94,4	98,5
Exportations	<u>3,4</u>	<u>10,0</u>	<u>7,2</u>	<u>3,0</u>
Utilisation totale	132,3	139,3	137,6	137,7
Stocks de fin de campagne	102,6	102,7	81,5	63,6

Source : USDA, décembre 2001

CANADA : EXPORTATIONS À LA CHINE

	1997	1998	1999	2000	2001 ^p
milliers de tonnes.....				
Orge ^{1/}	594	289	378	511	300
\$CAN (milliers).....				
Porc ^{2/}	2 444	3 516	2 857	7 396	6 955
Bœuf ^{2/}	978	615	609	921	960

^{1/} campagne agricole (août à juillet)
^{2/} (viande et abats) année civile
p : prévision, décembre 2001
Source : Statistique Canada

La Chine est un exportateur net de porc. Cependant, les exportations représentent un très petit pourcentage de la production et sont destinées à Singapour seulement. En raison des restrictions imposées par des pays comme le Japon pour prévenir les maladies, l'expansion du secteur est limitée à la satisfaction de la demande intérieure.

Les importations, qui étaient inexistantes en 1994, devraient atteindre 140 000 t en 2002. Comme dans le cas du bœuf, il s'agit surtout d'abats. Même si les exportations canadiennes de porc en Chine sont relativement faibles par rapport à nos principaux débouchés, elles ont augmenté considérablement au cours des sept dernières années. Ainsi, en 2000, la valeur des exportations canadiennes de porc en Chine s'élevait à 7,4 millions de dollars, comparativement à 0,1 million de dollars en 1994. Les interdictions imposées sur les abats en provenance d'Europe et du Brésil à cause des préoccupations relatives à la fièvre aphteuse ont favorisé les exportations canadiennes. Compte tenu de la réduction prévue des tarifs d'importation sur le porc (de 20 % à 12 %) suite à l'adhésion du pays à l'OMC et de l'assouplissement des restrictions qui permettra à toute société enregistrée en Chine d'importer du porc, les exportations canadiennes devraient croître davantage.

Volaille

La consommation de volaille augmente rapidement et dépasse le porc en termes de croissance. En 2002, la consommation devrait atteindre le niveau record d'environ 13 Mt. Pour cette même année, on prévoit que les exportations de volaille de la Chine s'élèveront à 0,5 Mt, tandis que les importations atteindront 1 Mt. L'amélioration génétique et la lutte contre les maladies constituent les principaux défis que doit relever l'industrie de la volaille de la Chine. En 2001, les exportations ont été inférieures aux prévisions à cause de l'interdiction temporaire imposée par le Japon, l'UE et la Corée du Sud par suite de préoccupations relatives aux maladies. On s'attend à ce que les exportations continuent de prendre de

l'ampleur car la haute technicité de l'industrie chinoise de la volaille de chair devrait lui permettre de relever avec succès ces défis à l'exportation.

PERSPECTIVES

L'essor remarquable des secteurs de l'élevage du bétail et de la volaille de la Chine devrait entraîner une demande sans précédent de céréales secondaires. Au cours des deux dernières années, la consommation de céréales secondaires a dépassé la production de près de 25 Mt. L'entente de l'OMC aidera à combler les pénuries. Les ententes visant les importations de maïs qui sont en vigueur jusqu'en 2004 seront limitées par les contingents tarifaires établis par le Groupe de travail de l'accession de la Chine. En raison des taux tarifaires élevés qui s'appliqueront au-delà des seuils spécifiés, le prix du maïs importé sera inabordable. À moyen terme, le passage de la Chine d'exportateur net de maïs à importateur net avantagera le Canada, en soutenant les prix mondiaux.

L'industrie s'inquiète que la Chine ne respectera pas les engagements pris envers l'OMC. La Chine dispose de plus de 61 Mt de maïs, ce qui représente un rapport stocks-utilisation de 49 %, comparativement à 16 % pour les États-Unis. Le gouvernement chinois continuera vraisemblablement à poursuivre sa politique visant l'autosuffisance. En particulier, les préoccupations sont axées sur les nouvelles règles, non encore définies, concernant les organismes génétiquement modifiés que la Chine pourrait utiliser comme obstacle technique à l'importation et comme mesure de protection des prix. De plus, le gouvernement n'a toujours pas précisé de quelle façon il entendrait administrer ses contingents tarifaires et répartir les allocations. Cependant, comme les tendances de consommation du maïs indiquent que l'utilisation dépassera la production, il se peut qu'à moyen terme la Chine doive importer des quantités importantes de maïs.

Les producteurs d'orge brassicole du Canada espèrent bénéficier directement de la hausse appréciable prévue de la consommation de bière en Chine. L'orge brassicole nettoyée et de qualité constante du Canada et l'amélioration des variétés pour satisfaire aux exigences de plus en plus sévères des transformateurs chinois entraîneront une hausse des ventes.

Depuis le milieu des années 1990, la Chine a été autosuffisante en céréales, les importations nettes n'ayant jamais dépassé 5 % de la production intérieure de céréales. Cependant, en raison des graves pénuries de sol et d'eau et de la taille considérable du marché chinois, de petits déficits de rendement des céréales secondaires peuvent

mener à une importante demande d'importation à l'avenir. L'accroissement rapide de la population de la Chine et la hausse des revenus entraînent une augmentation des niveaux de consommation de viande. Il pourrait surgir des débouchés potentiels importants pour la viande si l'industrie de l'élevage de la Chine ne peut suivre le rythme de la demande. La réduction des tarifs d'importation pour les céréales et la viande donnera lieu à des prix d'importation plus concurrentiels et à un accès accru aux marchés chinois. Avec ses 1,26 milliard d'habitants, et ses revenus à la hausse, le potentiel d'importation de la Chine aura une incidence considérable sur les marchés internationaux.

Pour plus d'information :
Sergio Novelli
Analyste du marché
Téléphone : (204) 983-6865
Courriel : novellis@em.agr.ca

*JOYEUSES FÊTES ET
MEILLEURS VOEUX POUR
LA NOUVELLE ANNÉE!*

© Sa Majesté du chef du Canada, 2001

**Version électronique disponible à
www.agr.gc.ca/mad-dam/**

ISSN 1207-6228
No d'AAC 2081/F

Le Bulletin bimensuel est publié par :
la Division de l'analyse du marché,
Direction des politiques de commercialisation,
Direction générale des politiques stratégiques,
Agriculture et Agroalimentaire Canada
303, rue Main, pièce 500
Winnipeg (Manitoba) Canada R3C 3G7
Téléphone : (204) 983-8473
Télécopieur : (204) 983-5524

Directrice : Maggie Liu
Chef : Fred Oleson

Directeur de la rédaction :
Gordon MacMichael

*Pour recevoir un abonnement gratuit, veuillez
transmettre votre adresse électronique à
bulletin@em.agr.ca.*

Publié aussi en anglais sous le titre :
Bi-weekly Bulletin
ISSN 1207-621X
No d'AAC 2081/E

© Imprimé sur papier recyclé